

# Généa-89 (Yonne)

ISSN 0184-1998

N° 120 octobre novembre décembre 2008– 8 €

Dans ce numéro

Martin Tridon 2

Famille Cornevin

Gendarmes icaunais



Photo : Église de Sacy  
Cliché R. T.

Revue DE LA SOCIÉTÉ  
GENÉALOGIQUE.  
DE L'YONNE

Supplément de la revue bourguignonne  
« Nos Ancêtres et Nous »

## Projet de numérisation des Archives de l'Yonne

Le 19 avril 2008, deux représentants du C.A. de la S.G.Y., MM Frantz et Pélissier, ont rencontré monsieur le Directeur des Archives départementales de l'Yonne qui leur a présenté le projet de numérisation et de la mise en ligne des BMS et actes d'Etat civil. Pour nos adhérents et tous les généalogistes qui fréquentent les AD89, voir ce projet avancer à grands pas est une très bonne nouvelle. Tous nous nous réjouissons de cette opportunité qui va nous permettre d'affiner nos généalogies.

C'est aussi l'occasion de nous interroger sur le rôle de notre association<sup>1</sup>. A court terme, nous nous impliquerons au maximum dans ce projet et les renseignements échangés lors de la rencontre évoquée ci-dessus ont permis au Conseil d'Administration d'établir les bases d'une coopération que nous souhaitons très fructueuse.

En effet, si financièrement les coûts de réalisation et de fonctionnement d'une telle entreprise excèdent très largement le budget d'une association comme la nôtre, les moyens humains dont nous disposons tous ensemble, doivent nous permettre d'être efficaces lorsqu'il s'agit de participer activement à la constitution d'un index fin sans lequel il sera difficile de se retrouver parmi les millions de vues disponibles.

A moyen terme, lorsque la consultation en ligne sur Internet sera opérationnelle et facilitée par le repérage des patronymes de chaque acte, notre tâche ne sera pas achevée ; en effet, la série 2 E des BMS a d'abord été photographiée, puis complétée éventuellement par la série 4 E, lorsque celle-ci était plus complète, mais sans comparer les actes, de sorte que les lacunes d'une série n'ont pas toujours été complétées par des vues de l'autre série. Il conviendra donc de peaufiner le relevé en le complétant par les vues manquantes.

A plus long terme, nous pouvons envisager de porter massivement nos efforts sur les archives notariales (et nous avons commencé la publication de relevés de contrats de mariage) ou ecclésiastiques qui recèlent des renseignements qui intéressent notre recherche.

Comme on le voit, les buts ne manquent pas. On peut se poser des questions, en revanche, sur l'évolution des adhésions. Nous sommes certains de la fidélité des adhérents d'aujourd'hui : depuis 1981, ils nous ont suivis dans toutes nos tribulations. Qu'en sera-t-il de ceux de demain ? Sauront-ils voir dans la SGY autre chose qu'une société de service dont ils peuvent se passer ?

Nous ne détenons pas la réponse, mais, aujourd'hui comme hier, l'effort des dirigeants de votre association porte sur la publication de travaux généalogiques de qualité. Ils engagent le pari, et la S.G.Y. à travers eux, que, la qualité étant indémodable, nos publications séduiront les adhérents de demain et leur donneront envie de continuer dans le même sens.

<sup>1</sup> Voir aussi l'éditorial du Président de l'U.G.B., monsieur Patrick Notel, dans le numéro 118 de « Nos Ancêtres et Nous », portant sur l'avenir de cette revue.

### Société Généalogique de l'Yonne

27/4 place Corot

89000 – AUXERRE

( 03.86.46.90.60 (répondeur et fax)

<http://www.sgyonne.org>

**Vos représentants** : Président : Robert Timon – Vice-présidents : Pierre Le Clercq (tables de mariages), Corinne Knockaert (relations avec les cercles limitrophes), Jacqueline Hahne (relations avec l'UGB),  
Secrétaire général : Jean-Michel Bellanger. Secrétaire générale adjointe : Dominique Baillot.  
Trésorier : Jean-Robert Blot (antenne *tonnerroise*), Françoise Botte (trésorière adjointe)  
Conseillers : Ginette Bougault, Eric Frantz, Edith Gaucher, Claude Laforest, Sylvie Lajon (antenne *sénonaise*), Liliane Laroche, Jean Paoella (antenne *Chemins de Saint-Edme*), Marc Pautet (antenne de *Quarré-les-Tombes*), Jean-Pierre Pélissier, Jacques Poussard (antenne *entre Yonne et Cure*), Roland Rouaud, Guy Vasseur (antenne *avallonnaise*), Roger Vico (antenne *Entre-Tholon-et-Armançon*).

## Le cadre de vie de Martin TRIDON

par Françoise BOTTE

*L'article précédent, que j'avais consacré à ce collatéral, était essentiellement basé sur ce que l'on peut trouver dans les registres paroissiaux et d'état civil<sup>1</sup>. Mais si ces documents nous ont donné le nombre de mariages de Martin TRIDON, de ses enfants, ils nous renseignent peu sur son environnement. Voulant en savoir un peu plus, j'ai consulté, à cet effet, les archives notariales<sup>2</sup>. Je vous livre, ci-dessous, le résultat de cette quête.*

Tout d'abord, revenons en arrière par rapport à l'article précédent, plus précisément en l'an 2 de la république. Martin TRIDON est alors veuf de sa troisième épouse, Marie VALLET, et il s'apprête à convoler en quatrième noces avec Marie Jeanne NAUDET. Il n'a plus, à cette époque, que trois enfants : Marguerite Anne, 9 ans, Marie Jeanne Marguerite, 7 ans et demi, nées de son second mariage, et Marie Geneviève, issue de son troisième. Afin de préserver les droits de la petite fille, âgée de 23 mois, Martin TRIDON, tuteur de l'enfant, et François VALLET, vigneron à Carisey (89), son oncle et son subrogé tuteur, demandent un inventaire des biens de Martin avant son remariage.

En ce 29 floréal de l'an 2 (18 mai 1794), nous nous rendons à Chablis, et accompagnons Jean François Boniface POUILLAIN, notaire de cette commune, qui va faire la prisée des biens de Martin<sup>3</sup>. Nous nous dirigeons donc vers la rue du Moulin où ce dernier demeure avec sa famille. Nous pénétrons alors, à la suite du notaire, dans une chambre basse, « *ayant ses jours* » sur la rue du Moulin. C'est une chambre « à feu », pièce importante, s'il en est, dans la vie de nos ancêtres. Les premiers articles énumérés concernent d'ailleurs cette source de chaleur et de cuisson. Ce sont : deux chenets, une pelle, une pincette, une barre, une crémaillère, un trépied, un réchaud, le tout de fer ; et une plaque de fonte. Cet ensemble est estimé 8 livres tournois. Vient ensuite la description des ustensiles de cuisine et de la vaisselle : une salière, un égrugeoir<sup>4</sup> de bois, un martinet en fil de fer (l'ensemble estimé 10 sols) ; puis un gril, une poêle, deux poêlons, 6 fourchettes de fer, une petite chaudière, un chaudron, une tourtière garnie de son couvercle de tôle, le tout d'airain<sup>5</sup>, et une passoire de cuivre jaune. Il y a également une bassinoire de cuivre rouge pour chauffer les lits, deux lampes à cornes pour s'éclairer et deux bassins de potin<sup>6</sup>. Et la description de la vaisselle continue, le tout décrit en détail, et avec l'estimation : une chopine, une écuelle, six cuillères d'étain, un pot de fonte, une chaudière et deux chaudrons de fonte cassés, dix pièces de verrerie, plus sept bouteilles de verre, à nouveau une petite lanterne. Ce sont maintenant les meubles que le notaire estime : un seau à puiser l'eau avec un dressoir composé de quatre rayons garnis des effets ci-dessus.

Cet ensemble n'a pas une grande valeur : seulement 20 sols, soit une seule livre tournois. Les meubles qui suivent ont une estimation plus élevée : 5 livres pour la maie à pétrir, dans laquelle il n'y a rien ; 4 livres pour la table à pieds carrés, en chêne, comportant un tiroir, et son banc ; 3 livres pour six chaises de paille, une petite table de sapin, un petit coffre très usé. C'est ensuite un lit, décrit avec une telle minutie que l'on pourrait le dessiner et le mettre en couleurs : sa couchette est en chêne alors que le ciel est de bois blanc. Il a une paillasse, traversin et oreiller de plume, deux draps et une couverture de laine verte, trois pièces de rideaux et deux pièces de tour en serge verte à galon jaune, deux tringles et bonne grace (?) de pareille serge. C'est donc un ensemble important qui vaut 70 livres, la plus forte prisée de tous les biens. Le lit suivant a une moindre valeur (40 livres) et aucun détail n'est donné sur sa composition : il est simplement dit qu'il est garni de même serge. C'est maintenant un berceau qui est estimé, certainement celui de la petite Marie Geneviève. Il comporte une couverture de laine blanche, un oreiller de plume et une paillasse, et ne vaut que trois livres. Aucun drap n'y est mentionné. Il semblerait que l'homme de loi ait oublié des ustensiles d'usage courant car il nous indique alors deux tamis, un saladier, et un panier d'osier.

Puis il reprend la prisée des meubles : une armoire de noyer, fermant à clé, estimée à 36 livres. Elle contient du linge qui est évalué à part car sa valeur dépasse celle du meuble : six draps, huit serviettes et quatre nappes qui valent la coquette somme de 42 livres. Ce sont maintenant les habits de Marguerite MIGNERET, la seconde femme de Martin qui sont décrits et évalués : quatre justes de différentes étoffes, deux jupons de calmandes (?), un de droguet et un tablier de toile qui valent ensemble 22 livres alors que les cinq chemises, les vingt coiffes et les quatre mouchoirs de cou sont estimés à 24 livres. L'ensemble de ces quelques vêtements a donc une valeur supérieure à celle de l'armoire de noyer fermant à clé. Suivent ensuite quelques objets personnels de peu de valeur : trois paires de bas dont deux de coton et une de laine, une paire de souliers hauts (l'ensemble valant 50 sols, soit 2 livres et 10 sols) et un manchon et une croix d'or à lentille totalisant 6 livres. L'estimation totale de ces quelques vêtements et du bijou est fixée à 54 livres tournois et 10 sols.

<sup>1</sup> A l'exception de la remarque sur l'état sanitaire à Carisey (89), tiré d'un livre en libre service à la bibliothèque des ADY

<sup>2</sup> Série 3 E

<sup>3</sup> ADY 3 E 66 134 - Pièce 166 du 29 floréal 2 : Inventaire Tridon

<sup>4</sup> Moulin à sel

<sup>5</sup> Alliage de plusieurs métaux dont le principal est du cuivre

<sup>6</sup> Étain grossier

Le détail de ces biens, appartenant à la mère des deux fillettes aînées de Martin, est certainement destiné à protéger les intérêts de celles-ci.

Le notaire va maintenant se pencher sur « les habits linges et hardes de Marie Vallet, troisième femme dudit tridon ».

Sa garde-robe est plus fournie :

- 2 jupons noirs, un juste et un tablier d'étamine	10 lt
- un jupon et un juste de crépon .....	10 lt
- un tablier à devant dauphine (?).....	6 lt
- un jupon et un juste de serge bleue .....	10 lt
- 1 paire de souliers et 1 paire de pantoufles	1 lt 10 s
- un juste de serge brun.....	5 lt
- un tablier de serge brune couleur de suie et un jupon bleu.....	6 lt
- un juste de droguet et un autre juste de boge.	7 lt
- un tablier et un juste de toile d'orange.....	5 lt
- deux jupons et un tablier de toile... ..	8 lt
- deux jupons de boge.....	3 lt
- un tablier de demi boge .....	1 lt 10 s
- trois vieux justes de droguet et toile.....	2 lt 10 s
- cinq mouchoirs, tant mousseline qu'indienne	7 lt 10 s
- huit cornettes neuves .....	10 lt
- quatre cornettes fines.....	10 lt
- cinq bonnets piqué .....	2 lt 10 s
- un jupon de toile .....	1 lt 10 s
- onze chemises.....	30 lt
- un vieux corset et une pièce de baleine couverts en toile à carreaux rouges.....	1 lt 10 s
- cinq pièces d'étain, assiettes et plats, et une chopine d'étain.....	4 lt 4 s
- deux draps de toile commune .....	10 lt
- deux vieux charrois.....	1 lt
- un mauvais sac de grosse toile.....	1 lt
- deux casses <sup>1</sup> de potin, l'une à queue de fer ..	2 lt
- une poêle et un poêlon de fer.....	15 s
- sept assiettes, un pot à eau et un saladier de faïence .....	2 lt 10 s
- deux fers à repasser.....	15 s
- un sac de toile .....	3 lt
- une tourtière de fonte. ....	3 lt
- un grand coffre en noyer et autre bois fermant à clé .....	10 lt
- un petit coffre fermant à clé.....	4 lt

..... Les biens de la troisième femme de Martin, tant meubles que linge et vaisselle, ont une évaluation totale de 180 livres 4 sols<sup>2</sup>.

Le recensement et l'estimation du contenu de l'habitation sont désormais achevés : Martin et sa famille habitent donc tous dans une seule pièce qui sert à la fois de cuisine, de salle à manger et de chambre à coucher. Le lit à ciel et rideaux, de plus forte valeur doit donc servir aux parents qui peuvent

<sup>1</sup> Genre de casserole à longue queue pour puiser de l'eau dans un seau.

<sup>2</sup> J'ai remarqué une erreur de 2 livres dans le total calculé par le notaire qui trouve 182 livres 4 sols.

ainsi y avoir un peu d'intimité. Le lit de moindre importance doit coucher les deux fillettes alors que le berceau est destiné au bébé. Mais cette pièce doit être vaste, car outre les lits, on y voit une armoire, deux tables, six chaises et un banc, ainsi que trois coffres et une maie. La vaisselle n'est pas réduite au strict minimum comme dans certaines familles où il n'y a qu'une assiette, une fourchette, par personne, et encore. La présence de fers à repasser dénote d'un certain soin apporté à l'entretien du linge, à moins que la femme ou les filles de Martin ne se livrent à ce travail pour des contemporains plus aisés. La présence d'une bassinoire reflète également un certain confort : les lits seront chauffés avant le coucher.

J'en conclurai donc que, si Martin et sa famille ne sont pas des gens riches, ils jouissent d'un peu d'aisance.

Mais le travail du notaire n'est pas terminé. Au dessus de l'unique pièce d'habitation, il y a un grenier dans lequel nous voyons deux feuilletes futailles, quelques morceaux de bois à brûler et deux corbeilles d'osier, l'ensemble estimé à 8 livres. Nous descendons ensuite dans la cave où le notaire nous signale une baignoire, un saloir, une feuillette futaille et quelques cordeaux, pour un total de 8 livres 15 sols.

A l'extérieur de la maison, il y a deux jardins : l'un appelé le « *jardin de la cour* » (certainement juste une cour) dans lequel se trouvent une vieille brouette, une bêche, une pelle, une pioche, une meigle<sup>3</sup>, un arrosoir de fer blanc et plusieurs vieux bois à brûler (6 livres au total) ; alors que l'autre, situé derrière la maison, ne contient rien.

Au vu des outils figurant dans le premier jardin, il se peut que le second soit cultivé pour produire de quoi fournir en légumes la maisonnée.

Nous voyons également un apprentis dans lequel sont remisés les outils de cordier de Martin. Le notaire ne les décrira pas et n'en fera pas l'estimation : ce sont ses biens propres, tout comme ses habits, exclus de la communauté.

L'homme de loi fait maintenant l'évaluation des dettes, tant actives que passives<sup>4</sup>, mais auparavant, il signale qu'aucun « *conquet* »<sup>5</sup> n'a été réalisé.

Tout d'abord, la Nation doit à Martin 25 livres, fruits de son travail : il a en effet fourni des cordages pour l'attelage des derniers chevaux réquisitionnés dans la commune pour le « *Service de la République* ». Ce sont les seules dettes actives, et elles ne couvriront pas les dettes passives, car ces dernières s'élèvent à plus de 105 livres tournoi.

<sup>3</sup> Instrument aratoire, synonyme de houé.

<sup>4</sup> L'argent qui est dû à une personne constitue ses dettes actives, par opposition à ses dettes passives qui représentent ce qu'il doit rembourser.

<sup>5</sup> Nous dirions maintenant « acquêt » (c'est-à-dire les immeubles que le couple a acquis en commun pendant son mariage).

Martin doit à la Nation trois années d'arrérage de rente pour la maison qu'il occupe, ce qui représente la somme de 33 livres et 12 sols. Pour le même objet, il doit à la veuve CHENAL de Chablis, 26 livres 8 sols. HOPPENOT de Vaucharme<sup>1</sup> lui a fourni du bois et des bourrées pour 30 livres qui ne sont pas encore payés. Martin doit encore 9 livres à HOCHET de Chablis, pour un reste d'imposition « *année 1791 vieux style* ». Quant au montant de l'imposition de l'année suivante, qui est du à GOIT, il n'est pas connu. Le rôle d'imposition de l'année précédente n'est pas encore mis en recouvrement mais, là aussi, c'est une dette pour la communauté ayant existé entre Martin et sa troisième épouse. Celle-ci a reçu la visite de MOMET, officier de santé à Chablis auquel Martin devra régler des honoraires, dont le montant n'est pas encore fixé. Par contre, Nicolas THIERRAT, menuisier à Chablis, qui a fait le cercueil de la défunte a déjà présenté sa facture qui s'élève à 6 livres.

Reste maintenant à répertorier les papiers du couple ; c'est vite fait : il n'y a que le contrat de mariage de Martin avec Marie VALET<sup>2</sup>. Martin le conservera, avec le consentement du subrogé tuteur. Il s'en constitue volontairement gardien et promet de le présenter « *quand et à qui il appartiendra* ».

L'inventaire est désormais terminé. Le notaire va maintenant dresser un autre acte : le contrat de mariage entre Martin TRIDON et sa quatrième épouse, Marie Jeanne NAUDET. Mais ceci est une autre histoire...

#### **Remarques :**

Il ne faut pas voir la vaisselle d'étain, l'armoire de noyer, la table en chêne... décrits dans ce document dans notre optique moderne. Ce sont maintenant des biens de plus de deux cents ans, vendus par les antiquaires et, de ce fait, des objets de luxe. A l'époque de Martin, ils étaient courants. Si l'on veut se faire une idée de leur valeur, il faut les comparer avec nos objets usuels. Je me suis donc livrée à ce petit jeu, et j'ai estimé quelques

biens actuels, à l'aide du site [www.3suisse.be/ft](http://www.3suisse.be/ft)<sup>3</sup>. Il est bien évident que mon choix est tout à fait subjectif, tant en ce qui concerne le site, que pour les objets choisis, pour lesquels j'ai pris un prix moyen : ni le plus bas, ni le plus haut.

Bien	valeur en 1794	valeur actuelle (prix moyen)
Armoire	36 livres (= référence)	400 € (= référence)
Lit garni	70 livres = 1,95 armoire	950 € = 2,375 armoire
Table courante avec un banc	4 livres = 0,11 armoire	400 € = 1 armoire
6 draps, 8 serviettes et 4 nappes	42 livres = 1,17 armoire	300 € = 0,75 armoire
5 assiettes, 1 plat et 1 chopine	4 livres 4 sols = 0,12 armoire	20 € = 0,05 armoire

À l'époque de Martin, une armoire vaut donc environ la moitié d'un lit garni, presque autant que 6 draps plus 8 serviettes et 4 nappes alors que l'estimation de quelques pièces de vaisselle est supérieures à celle d'une table et son banc, mais presque 10 fois moins que l'armoire.

De nos jours, l'échelle des valeurs a surtout changé pour la table (10 fois plus chère proportionnellement), et pour la vaisselle (moitié moins chère).

Quant au cercueil, estimé 6 livres à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, il vaut six fois moins cher qu'une armoire. Actuellement, une entreprise de pompes funèbres de Tonnerre (89) m'a donné pour prix de ses cercueils en chêne<sup>4</sup> : 772 € pour le moins cher, 2 230 € pour le plus cher, l'achat moyen des familles se situant vers 1 250 €, soit, proportionnellement 18 fois plus cher qu'en 1794. Le « *coût de la mort* » a donc considérablement augmenté au cours des siècles !

<sup>1</sup> Plusieurs lieux peuvent correspondre à cette indication : le bois de Vaucharme à Préhy, situé seulement à 3 km de Chablis, mais aussi le Grand Vaucharme et le Petit Vaucharme, hameaux de Chemilly-sur-Serein, à 6 km de Chablis. Il existe également un lieu-dit de Saint-Cyr-les Colons portant ce toponyme, mais nous sommes alors à 9 kilomètres de Chablis.

<sup>2</sup> Dressé le 25 mai 1791 par Sébastien Bernard CHEREST, notaire à Carisey (ADY 3E 25/62)

<sup>3</sup> Ce site représente, à mes yeux, le type de magasin fréquenté par nos contemporains dont le niveau de vie est équivalent à celui de Martin.

<sup>4</sup> Cette entreprise ne commercialise que du chêne, pas de sapin ou autre, on doit donc pouvoir trouver moins cher.

## Gendarmes originaires de l'Yonne

par monsieur Claude Soulier, 12 allée Charles Gounod - 95250 Beauchamp

[http://perso.orange.fr/claude.soulier/shat\\_89/index.htm](http://perso.orange.fr/claude.soulier/shat_89/index.htm)

(suite du numéro 119)

**MAUCLAIR** Nicolas, ° 08/05/1766 **Villeneuve-sur-Yonne**, fils de Nicolas et de BOUDINE Marie Claude, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 16/frimaire/12 venant du 12<sup>e</sup> Rgt de dragons, réformé le 01/12/1806. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**MENETRIER** Toussaint Pierre, ° 01/11/1779 **Tonnerre**, fils de Claude et de LANGLOIS Jeannette, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 01/02/1809 venant du 7<sup>e</sup> Rgt de dragons. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**MERAT** Alexandre, ° 08/09/1827 **Perrigny**, fils de Claude et de THOUARD Christine, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 25/04/1854, x 12/11/1855 à **CLAUSS** Rosalie Alexandrine domiciliée à **Charny**. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1393

**MERCIER** Pierre Martin, ° 04/07/1793 **La Chapelle-sur-Oreuse**, fils de Laurent et de BERTIN Mariane, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 17/12/1812, congédié le 01/08/1814. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**MEUNIER** Charles Pierre, ° 07/04/1760 **Béon**, fils de Léonard et de COUTREAU Catherine, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 01/01/1810, congédié le 01/03/1816

**MICHAULT** Edme, ° 17/01/1770 **Vergigny**, fils d'Edme et de GUITTOT Marie, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 08/03/1793 venant de la 34<sup>e</sup> légion, réformé le 01/03/1816, passé à la C<sup>ie</sup> de la Lozère le 21/01/1815. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**MIDIÈRE** Jean, ° 11/09/1773 **Jussy**, fils de Jean et de JOUARD Suzanne, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 14/12/1811. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**MIGNARD** Jean Charles, ° 16/12/1777 **Poinchy**, fils de Jean et de FOULAY Marguerite, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 05/11/1816 venant du 2<sup>e</sup> Rgt de cuirassiers, x 20/09/1828 HEU Anne Félicité domiciliée à **Savigny-en-Terre-Plaine**. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

**MIGNOT** Théodore, ° 19/11/1810 **Neuvy-Sautour**, fils de Vincent et de DARLEY Louise, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 31/01/1837, démissionnaire le 23/09/1840. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1392

**MILLERAT** Thomas Martin, ° 21/01/1817 **Vincelottes**, fils de Martin Claude et de MATHE Geneviève, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 25/08/1844, x le 17/02/1846 MOUTHURAT Françoise domiciliée à **Bouilly**. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42yc 1392

**MILLOT** Théodore, ° 28/04/1818 **Mouffy**, fils de Joseph et de BOURGUIGNOT Marie, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 19/02/1846, x 10/02/1847

**DARCES** Sophie domiciliée à **Arces**. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42yc 1392

**MILLOT** Urbain, ° 21/01/1781 **Fulvy**, fils de Jean-Pierre et de MONTENET Anne, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 24/10/1813 venant du 5<sup>e</sup> Rgt de dragons, congédié le 01/03/1816. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

**MOLLION** Jean Nicolas Aubain, ° 28/02/1773 **Ravières**, fils de Nicolas et de BIDOT Marie, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 08/10/1829 après réintégration, admis à la retraite le 19/02/1831. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

**MONCHAUVAUX** François, ° 09/02/1792 **Châtel-Gérard**, fils de † Jean et de † PANNIER Mélanie, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 06/01/1817 venant du 8<sup>e</sup> Rgt d'infanterie de ligne. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

**MONNOT** Pierre, ° 27/11/1753 **Saint-Bris**, fils de Pierre et de BLANCHARD Magdelaine, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 12/09/1792 venant du Rgt Flandre infanterie, admis à la retraite le 01/03/1816. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**MORACHE** Jean, ° 06/11/1775 **Quarré-les-Tombes**, fils de Jean et de PINGLIN Suzanne, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 06/01/1817 venant de la C<sup>ie</sup> de gendarmerie de Naples, admis à la retraite le 23/10/1827. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

**MOREAU** André Nicolas Florentin, ° 07/ventôse/02 **Germiny**, fils de Florentin et de DELAUCROU Geneviève, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 05/11/1816 venant du 1er Rgt de chasseurs à pied de l'ex-garde. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

**MORIN** Louis Isaac, ° 09/01/1801 **Villeneuve-la-Guyard**, fils d'Isaac et de OUDUN Marie Anne Catherine, admis gendarme le 29/04/1828, démissionnaire le 06/04/1839. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1392

**MOREAU** Pierre, ° 19/01/1793 **Tanlay**, fils de Pierre et de GROGNAT Charlotte, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 17/12/1812. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**MOREAU** Pierre, ° 01/02/1773 **Rebourseaux**, fils de François et de VILLARD Marguerite, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 11/germinal/10 venant du 10<sup>e</sup> Rgt de hussards, congédié le 01/03/1816. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**MORISSET** Jean Charles, ° 02/nivôse/13 **Fontenoy**, fils de Laurent et de MONTAIS Marie Anne, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 08/01/1831. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1392

**MOTHERE** François Claude, ° 14/05/1801 **Monéteau**, fils de François et de JOUSSOT Juliette, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 05/07/1854, médaille militaire le 11/08/1855, admis à la retraite le 03/12/1855, x 17/03/1829 à PAQUIN Jeanne domiciliée à Verdun, 55100. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1393

**MOTTEU** François, ° 09/05/1768 **Seignelay**, fils de Jean-Baptiste et de PIROUELLES Anne, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 19/09/1792, † 02/04/1825. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**MOULIN** Pierre, ° 23/05/1827 **Chéroy**, fils de Pierre et de TOURLIER Louise Françoise, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 25/04/1855, x 13/01/1854 à BRUNET Virginie Clarisse. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1393

**MOUNOT** Maurice, ° 04/08/1758 **Auxerre**, fils de Nicolas et de MOUTHIER Magdelaine, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 15/08/1792 venant du Rgt de Ségur. SHAT C<sup>ie</sup> de gnd. de l'Yonne 42Yc 1391

**MUSNIER** Edme, ° 01/04/1777 **Molesmes**, fils d'Edme et de GERARD Marguerite, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 21/08/1816 venant de la 4<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> d'artillerie de la garde. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

**NAIN** Auguste Charles, ° 07/05/1819 **Sementron**, fils de Louis et de PETITJEANNOT Magdelaine, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 09/03/1847, x 01/02/1847 à MOREAU Marguerite Florence domiciliée à **Lain**. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1394

**NICAUT** Armand, ° 04/02/1808, **Argenteuil**, fils de Jean-Baptiste et de PAILLOT Colombe, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 09/05/1838, x 25/12/1837 à JOLIBOIS Lucie domiciliée à Argenteuil. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1392

**NICOLLE** Pierre François, ° 10/07/1790 **Fleys**, fils de Pierre et de ROUBLOT Marie, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 21/02/1816 venant du 37<sup>e</sup> de ligne, congédié le 05/12/1826. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

**NILLOT** Noël Edme, ° 24/12/1779, **Héry**, fils de Jean et de PROUT Françoise, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 29/03/1815 venant de la C<sup>ie</sup> de la Charente, admis à la retraite le 01/10/1830. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

**NAULOT** Jean, 13/06/1800 **Vaux**, fils de Nicolas et de BERGERON Marie Louise, admis gendarme le 17/10/1826, démissionnaire le 27/09/1830. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1392

**PARIGOT** Edme Louis, ° 27/01/1823 **Vergigny**, fils d'Edme Louis et de GASCARD Marie Anne, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 05/04/1851, x 08/01/1851 PEROT Suzanne domiciliée à Maux, 58290. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42yc 1393

**PARIS** Antoine, ° 13/02/1793 **Cerilly**, fils de Paul et de GUIARD Marguerite, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de

l'Yonne le 17/12/1812, congédié le 18/11/1814. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

**PATHIER** Louis, ° 18/02/1827 **Bussy-le-Repos**, fils de Louis et de MATHIEU Geneviève, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 05/04/1856, x 14/07/1853 BOURGEOIS Emélie domiciliée à **Joigny**. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1393

**PECHEUX** Jean, ° 15/12/1773 **Neuvy-Sautour**, fils de Nicolas Pierre et de BERTHELIN Catherine, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 30/09/1814 venant de la C<sup>ie</sup> de la Dyle. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

**PERROLET** Louis Didier, ° 07/09/1777 **Sens**, fils de Didier et de CARRE Anne, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 09/06/1818 après réintégration. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

**PERROT** Louis Constantin, ° 26/05/1788 **Saint-Martin-sur-Armançon**, fils de François et de DROIN Jeanne, Gendarme à Cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 14/04/1817 venant du 12<sup>e</sup> Rgt de dragons, congédié le 05/12/1826. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

**PESCHEUX** Félix, ° 17/02/1820 **Maligny**, fils de Richard et de SERVEAU Reine, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 15/04/1853, x 27/02/1848 DENISE Marie domiciliée à Maligny. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1393

**PHILIPPEAU** Pierre Edme Louis, ° 06/10/1810 **Chablis**, fils d'Edme et de ROUSET Marie, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 18/02/1835, admis à la retraite le 16/09/1856, x 08/05/1836 à DROUIN Suzanne domiciliée à Marly-le-Roi, (78). SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1392

**PHILIPPOT** Jean-Marie, ° 09/04/1814 **Etaule**, fils de Charles et de MYNARD Françoise, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 13/10/1845, congédié le 31/08/1846. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42yc 1392

**PHILIPPOT** Jean Marie, ° 09/04/1844 **Etaule**, fils de Charles et de MINARD Françoise, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 31/12/1852, x 24/09/1846 BOY Clémence domiciliée à Tourouvre, 61190. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42yc 1393

**PHILIPPOT** Paul, ° 01/01/1777 **Cravant**, fils de Claude et de SOUFFLOT Marie Anne, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 21/02/1816 venant du 2<sup>e</sup> Rgt de cuirassiers. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

**PIAULT** Claude, ° 10/06/1816 **Isle-sur-Serein**, fils de François et de SOISSON Marguerite, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 24/08/1845, x 03/02/1845 à PIAULT Jeanne domiciliée à **Annoux**. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1394

**PICARD** Jean Joseph, ° 08/01/1786 **Saint-Florentin**, fils de Charles Etienne et de DESLION Marie Jeanne, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 21/02/1816 venant de la 3<sup>e</sup> C<sup>ie</sup> d'artillerie de la vieille garde, réformé le 29/11/1825. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

**PICHARD** Edme, ° 06/04/1764 **Saint-Martin-sur-Oreuse**, fils d'Edme et de RICHER Marguerite, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 29/Frimaire/07, † 08/01/1812. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**PIEDNOIR** Jacques, ° 03/10/1824 **Guerchy**, fils de Jacques et de DEMORTIER Marie Madeleine, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 15/04/1853, x 13/12/1852 BAUDOT Antoinette domiciliée à Guerchy. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42yc 1393

**PLUVIN** Roch, 24/08/1822 **Paroy-en-Othe**, fils d'Alexis et de HUPTE Brigitte, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 23/06/1854, x 06/05/1851 à HUP Marie Onézime domiciliée à Paroy-en-Othe. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1393

**PONTALIER** Jean Edme, ° 07/07/1788 **Saint-Florentin**, fils de Jean et de BERNAGE Marie, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 11/08/1816 venant du 6<sup>e</sup> Rgt d'artillerie à cheval. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

**PROT** Jean Louis, ° 25/08/1805 **Gron**, fils de Jean et de BRONARD Marie Anne, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 05/07/1837, x 01/12/1840 à DENIS Caroline domiciliée à **Chamvres**, l'époux est décédé le 12/01/1847 en service commandé. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1392

**PRUNAY** Claude, ° 24/09/1771 **Pont-sur-Yonne**, fils d'Edme et de BOUCHET Marie, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 10/nivôse/11 venant du 12<sup>e</sup> Rgt de dragons, admis à la retraite le 23/10/1827. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**PUTEAUX** François Claude, ° 18/07/1788 **Chéroy**, fils de Louis François et de RAJU Savinienne, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 26/germinal/13. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**PUTOIS** Nicolas François Joseph, ° 19/03/1793 **Villeneuve-sur-Yonne**, fils de Nicolas François et de LANGLOIS Catherine, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 17/12/1812. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**RAGIN** Jean-Louis, ° 22/10/1790 **Vinneuf**, fils de Louis Noël et de BOUVIERE Marie, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 17/12/1812, congédié le 01/08/1814. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**RATTON** Jean, ° 19/10/1752 **Bailly** (/Saint-Bris), fils de Jean et de THIETOT Anne, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 01/10/1780 venant du Rgt Touraine infanterie. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**RENARD** Constant Eugène, manouvrier, ° 23/02/1857 **Lixy**, fils de Claude et de DUMESNIL Souveraine, incorporé le 12/11/1878 au 2<sup>e</sup> Rgt de hussards, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 03/11/1883, passé à la C<sup>ie</sup> du Loiret le 20/02/1900, médaille coloniale "Algérie", médaille militaire le 11/07/1901. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie du Loiret 42Yc 610

**RENARD** Gabriel, ° 21/01/1793 **Pont-sur-Yonne**, fils de Gabriel et de MESONDE Marie, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 17/12/1812. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**RENARD** Guillaume, ° 11/11/1796 **Pont-sur-Yonne**, fils de Guillaume et de GOUERE Marie, admis gendarme à cheval à

la C<sup>ie</sup> d l'Yonne le 15/10/1830, admis à la retraite le 02/01/1851, x 25/01/1826 à CHAUMONT Marie Victoire domiciliée à Pont-sur-Yonne. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1392

**RENAUD** Edme, 02/10/1807 **Sermizelles**, fils de Gabriel et de PERRIN Reine, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 06/09/1837, médaille militaire le 07/08/1859, admis à la retraite le 16/05/1861, x 05/02/1829 à PERRIN Rose domiciliée à Paris. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1392

**RENAUDIN** Etienne, ° 02/07/1785 **Escolives**, fils d'Etienne et de DUJON Marie, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 01/07/1815 venant du 7<sup>e</sup> Rgt de cuirassiers, réformé le 08/09/1820. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

**RENAULT** Charles, ° 10/08/1808 **Avallon**, fils de Charles et de DETRIEUX Marie, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 10/01/1846, x 17/08/1841 PAINGET Françoise. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42yc 1392

**RESTIF** Simon Henri, ° 30/04/1811 **Vermenton**, fils de Jacques et de BOURDILLAS Reine, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 27/01/1840, médaille militaire le 30/12/1862, x 26/06/1850 à JUVIGNY Fulgence Claire domiciliée à **Aillant-sur-Tholon**. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1392

**RIOTTE** Louis, ° 07/03/1770 **Cisery**, fils de Claude et de CORSAIN Magdelaine, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 10/10/1810 venant du Rgt Royal-cavalerie. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**ROBERT** François Marie, ° 25/04/1772 **Sens**, fils de Nicolas et de MOREAU Marie, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 27/04/1824 venant de la C<sup>ie</sup> de gendarmerie des Vosges, admis à la retraite le 26/10/1830. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

**ROBIN** Edme Pierre, ° 06/10/1810 **Chablis**, fils de Pierre et de LETORS Marie Henriette, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 25/05/1835, x 14/06/1837 à HEMARD Adèle Félicité domiciliée à **Pont-sur-Yonne**. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1392

**ROBIN** Pierre Paul, ° 11/12/1777 **Jaulge**, fils de Paul et de MERLE Anne, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 02/06/1818 venant de la C<sup>ie</sup> de gendarmerie du Rhône. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

**ROBLOT** Etienne, ° 13/05/1793 **Saint-Martin-du-Tertre**, fils de † Jacques et de ROBLOT Etienne, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 16/04/1821, † 10/10/1821 **Charny**. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

**ROCHE** Louis Edme, ° 15/02/1770 **Parly**, fils de Louis et de LECHIEN Elisabeth, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 29/frimaire/11, admis à la retraite le 01/04/1824. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**ROGER** Pierre Magloire, ° 04/03/1825 **Chablis**, fils de Pierre Magloire, décédé, et de MEGROS Catherine, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 15/04/1853, x 21/01/1855 THOMAS Marie Anne domiciliée à **Mailly-la-Ville**. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42yc 1393

**ROUBOT** Pierre, ° 15/09/1750 **Saint-Léger-Vauban**, fils de Pierre et de FOUSTIER Françoise, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 26/01/1779 venant du Rgt Rouergue infanterie, admis à la retraite le 30/06/1812. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391



**ROUIF** Jean Louis, ° 20/06/1784 **Passy**, fils d'Hubert et de DUPIN Marie Anne, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 25/01/1817 venant de la gendarmerie de Naples, réformé le 20/12/1825. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

**SAUTEREAU** François, ° 05/10/1780 **Mailly-la-Ville**, fils d'Edme et de OZANNE Anne, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 22/05/1814 venant de la gendarmerie d'élite. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**SEGUIN** Edme, ° 29/10/1812 **Fontenay**, fils de Claude et de PESCHEUX Marie, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 10/03/1854, x 24/09/1848 à BRUNY Catherine domiciliée à Clermont-Ferrand, (63). SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1393

**SOMMET** Hubert, ° 13/12/1782 **Sermizelle**, fils de Claude et de GUIGNEPIN Marie, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 07/03/1820, admis à la retraite le 08/09/1830. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

**SOURDILLAT** Sévère, ° 24/03/1828 **Hauterive**, fils de SOURDILLAT Elisabeth, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 22/08/1857. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1393

**STALIN** Martin, ° 09/11/1824 **Saint-Cyr-les-Colons**, fils de Nicaise et de CADY Marie Anne, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 30/03/1852, x 14/04/1856 TRICOTET Léontine Elène domiciliée à **Saint-Sauveur**. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42yc 1393

**STENNEVIN** Jean Pierre Hippolyte, ° 30/06/17785 **Chéroy**, fils de François Calixte et de RICHARD Claude Agathe, admis gendarme le 30/09/1810 venant du 7<sup>e</sup> Rgt de cuirassiers. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**THEVENON** Edme André Nicolas, ° 09/01/1766 **Saint-Florentin**, fils d'André et de ROLIN Colombe, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 08/09/1806 venant du 1er Rgt de chasseurs à cheval, † 17/05/1810. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**THINEY** Sébastien, ° 21/01/1775 **Roffey**, fils de Nicolas et de RASSARD Marguerite, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 01/Vendémiaire/11, réformé le 21/01/1813. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**THOUIN** Honoré, ° 29/11/1763 **Villeneuve-l'Archevêque**, fils d'Honoré et de JEANSON Marguerite, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 15/09/1792 venant du Rgt Enghien infanterie, admis à la retraite le 30/08/1813, † 30/12/1822 Villeneuve-l'Archevêque. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**TRANCHANT** Isidore, ° 06/06/1823 **Arthonnay**, fils de Athanaze et de MUNIER Anne, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 30/03/1852, x 15/01/1855 BOUHEY Marie domiciliée à **Coulanges-la-Vineuse**. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42yc 1393

**TRIDON** Florentin, ° 17/brumaire/04 **Saint-Florentin**, fils d'Edme et de THIERRAT Anne, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 01/04/1814, congédié le

21/07/1814. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**TRIDON** Joseph, ° 08/11/1808 **Tonnerre**, fils d'Edme Perceval et de LORITERNE Catherine, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 21/12/1835, démissionnaire le 24/12/1854, x 23/04/1837 à JOURDAIN Sophie domiciliée à **Toucy**. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1392

**TUILLANT** Alexis Théotime, ° 19/06/1818 **Tannerre**, fils d'Hubert et de GRESLIN Angélique, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 24/05/1845, congédié le 15/03/1851, x 10/02/1852 ALFROY Emilienne domiciliée à *illisible*. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42yc 1392

**VAILLANT** Germain Victor, ° 23/07/1799, **Ouanne**, fils de Louis et de ROBERT Barbe, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 26/02/1828. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1392

**VALLON** Jacques, ° 17/03/1799 **Saint-Denis**, fils d'Honoré et de GERVAIS Anne, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 17/01/1826, admis à la retraite le 12/04/1872, x 23/06/1827 à ANDRE Céleste Elisabeth domiciliée à **Courson**. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1392

**VANTIEU** Pardon, ° 20/05/1768 **Nuits**, fils de Jean et de MOREAU Christine, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 01/nivôse/12 venant du 6<sup>e</sup> Rgt d'artillerie à cheval. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**VATTAIRE** Edme, ° 22/01/1796 **Mailly-la-Ville**, fils de Gabriel et de MINET Perpétue, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 15/10/1823 venant de la C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Hérault, admis à la retraite le 12/04/1872. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

**VIGREUX** Vincent, ° 02/01/1787 **Jussy**, fils de Sébastien et de RIGOUTAT Véronique, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 24/09/1816 venant du 4<sup>e</sup> Rgt de hussards. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1392

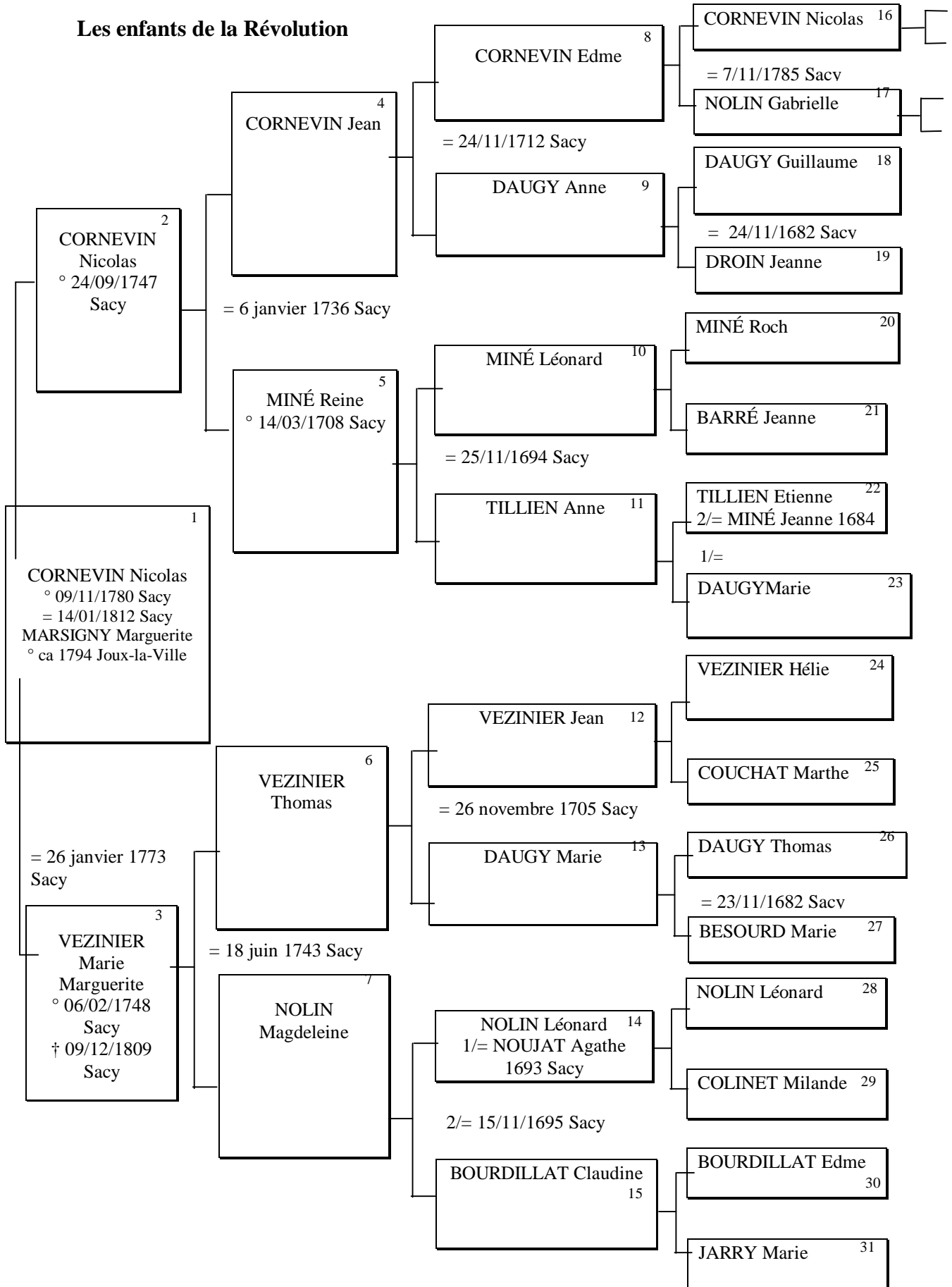
**VILTARD** Etienne, ° 27/09/1791 **Yrouerre**, fils de Nicolas et de YVERT Suzanne, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 01/04/1814, congédié le 21/07/1814. SHAT C<sup>ie</sup> de gendarmerie de l'Yonne 42Yc 1391

**VOISENAT** Edme, ° 17/01/1821 **Bussière**, fils d'Edme et de FORATIER Philiberte, admis gendarme à cheval à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 11/03/1850, x 06/09/1853 à ROUSSEAU Louise domiciliée à **Auxerre**. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1394

**YVERT** Paul, ° 07/10/1798 **Tonnerre**, fils de Claude Marie et de BOISSOT Monique, admis gendarme à la C<sup>ie</sup> de l'Yonne le 01/03/1831, admis à la retraite suite à infirmité le 02/01/1851, x 22/04/1817 (?) à LATOUR Victoire domiciliée à Tonnerre. SHAT gendarmerie nationale C<sup>ie</sup> de l'Yonne 42Yc 1392

*Fin*

**Les enfants de la Révolution**



CORNEVIN, de Sacy

## Les Cornevin, de Sacy, et Rétif de la Bretonne

Par Eric Frantz, S.G.Y. 1763

Maurice et Robert CORNEVIN sont bien connus des amateurs de Rétif. Outre leur intérêt pour l'auteur, le lien généalogique entre les deux familles, que nous allons montrer ici, a probablement contribué à leur engagement pour la diffusion et la connaissance de cet écrivain à l'œuvre si riche et si complexe.

Robert CORNEVIN (1919-1988), africaniste réputé, secrétaire de la Société des Gens de Lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences d'Outre-mer, a, parmi ses nombreux séjours en Afrique et en Orient, toujours conservé un lien avec sa Bourgogne natale. Fondateur de la Société Rétif de la Bretonne<sup>1</sup>, il a puissamment contribué à développer les études rétiviennes.

Son père, Maurice CORNEVIN (1882-1962), originaire de Sacy, lui avait montré la voie en faisant partager à ses amis sa passion de Rétif, concrétisée par la création de la Société des Amis de Rétif de la Bretonne, ancêtre de la Société du même nom. Il organisa la première journée rétivraine à Sacy le 6 septembre 1959, qui vit le comédien Jean-Louis BARRAULT, fervent rétivrain, y lire des extraits de Monsieur Nicolas du haut de l'escalier de la ferme de la Bretonne.

Maurice CORNEVIN, ardent défenseur des traditions icaunaises, s'attachait également à recueillir les historiettes en patois transmises par les anciens. Un petit recueil de ces récits pittoresques, les « *Contes patoisants* », fut édité à Auxerre par ses soins<sup>2</sup>. En voici un extrait :

« *Arthème Gourdaillon était soué disant l'fils ed' son pèe c'qu'est pas downné à tout l'monde. Ce pèe, eun'houmm' ben coumm' i faut que m'nait pas grand bruit, s'epp'lait Bastien, malgré qu'il avait point d'bottes : on l'surnommait bigarriau pasque quand qu'il avait été élu Conseiller Municipal, les ch'tit' lang' de cancaniers avaient dit coumm' ça qu'il avait endouctriné les électeurs en y'eux payant cheux li, jusqu'à pus soué, des bigarrioux à l'iau d'vie !... »*

Bien sûr, il faut lire ces contes de quelques pages en entier, c'est la chute qui en fait tout le sel. Dans un article bien documenté de l'Yonne Républicaine du 16 juillet 2001, Jean-Pierre FONTAINE ajoute : « Son père, Jules CORNEVIN (1853-1917), a laissé une vingtaine de brèves nouvelles manuscrites qui, toutes, ont pour cadre la vie des villages de l'Yonne où l'a conduit sa carrière d'instituteur : Bois-d'Arcy, Accolay, Sacy... »

Le grand-oncle de Maurice, Nicolas CORNEVIN (Sacy 1812), s'était déjà essayé à la littérature. Dans son livre « *Les Marchands de vins de Paris* »<sup>3</sup>, il raconte comment il partit de Sacy, à 17 ans, avec deux autres camarades, pour tenter sa chance à la Capitale. Extrait : « Le 3 mai de l'année 1829, 3 jeunes étourdis cheminaient gaiement sur la route de Vermenton à Auxerre, portant chacun un sac de toile sur leur dos,

contenant le linge indispensable aux besoins de chacun d'eux. Ils venaient de quitter le village de Sacy, où ils étaient nés, pour aller travailler à Paris, la ville des merveilles, laissant faire à d'autres le labourage des champs, la culture des vignes et le fauchage des prairies. »

Les premiers chapitres du livre évoquent les souvenirs des anciens de la Grande Armée, souvenirs qui étaient si vifs dans les campagnes françaises durant tout le siècle<sup>4</sup>. L'ouvrage se poursuit avec le récit des heurs et malheurs de ces marchands de vins bourguignons venus s'installer à Paris. Le style, ainsi qu'une certaine volonté d'édification de ses lecteurs, n'est pas sans évoquer certains ouvrages de Rétif. On peut imaginer sans trop de risque de se tromper que l'auteur en avait connaissance. En effet, comme le raconte Robert CORNEVIN lui-même<sup>5</sup>, l'œuvre de Rétif de la Bretonne, malgré sa réputation sulfureuse, avait gardé sa permanence dans certains cercles bourguignons. Plus précisément, on peut imaginer que la bibliothèque familiale devait comporter quelques volumes de Rétif, le « grand-oncle ».

Le père de ce Nicolas CORNEVIN se prénomme aussi Nicolas. Laissons ici Robert CORNEVIN lui-même le présenter :

« *Le grand-père de mon grand-père Nicolas CORNEVIN né en 1780 à Sacy fut soldat au X<sup>e</sup> régiment d'infanterie qui fit campagne 7 à 8 années en Italie (1802-1810). La nouvelle de sa mort ayant été annoncée à Sacy par un de ses camarades du village d'Aigremont, sa fiancée se maria... avec un autre.*

*Lorsque Nicolas CORNEVIN revint en 1810, sergent et décoré, il épousa Marguerite MARSIGNY, de Joux-la-Ville. Il eut d'elle quatre enfants »<sup>6</sup>.*

Marguerite était fille de Jean-Baptiste MARSIGNY, né à Joux-la-Ville. Avant-dernier fils de Jacques MARSIGNY, tonnelier à Joux, et d'Anne Rétif, sœur d'un premier lit de Nicolas Rétif de la Bretonne, il s'était installé à Sacy. Ainsi s'établit le lien entre Maurice et Robert CORNEVIN, illustres rétivrains, et Edme Rétif, l'« Honnête homme », le père de « Monsieur Nicolas ».

4 Mon arrière-grand-père, né à Joux en 1855, évoque ces souvenirs : « J'ai conservé le souvenir d'un bon vieillard, le père Bouchard, un soldat de premier Empire [...] C'était un fervent admirateur du Grand Empereur ; je l'ai vu souvent assis sur un banc de pierre, devant sa maison, son livre de campagnes à la main, lisant et relisant les passages qui l'intéressaient. »

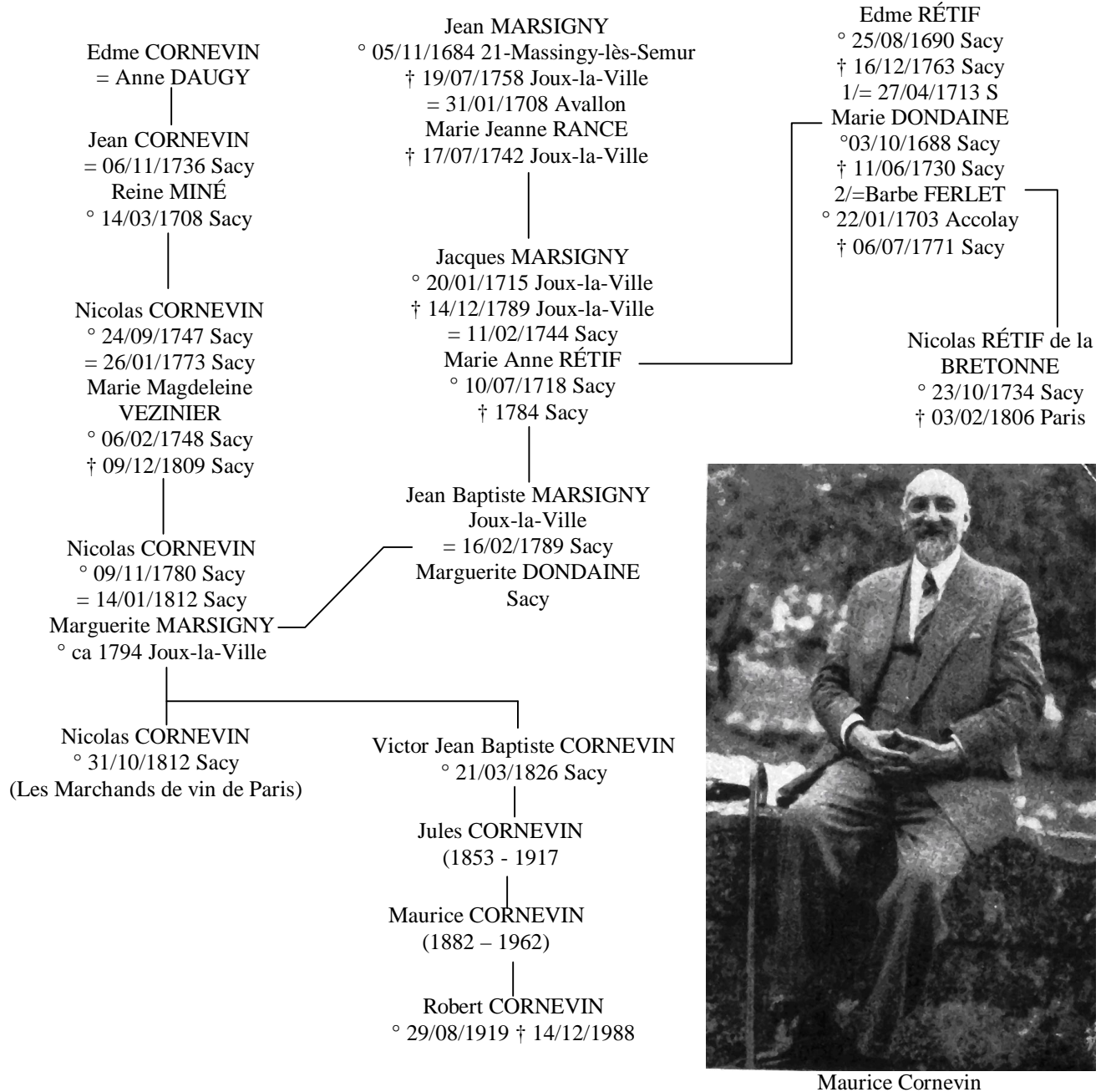
5 « Rétif de la Bretonne et l'opinion publique de l'Yonne jusqu'à la fin de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale », Actes du colloque Rétif, Auxerre juin 1986, Etudes Rétiviennes n°4-5 décembre 1986.

6 Lettre de Robert CORNEVIN, collection privée.

1 [www.retifdelabretonne.net](http://www.retifdelabretonne.net)

2 Imprimerie Moderne, Auxerre, 1976

3 <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k110839b>



**En couverture :** *Eglise paroissiale Saint-Jean-Baptiste*, de Sacy

Longueur du vaisseau 42 m, largeur des nefs 14,95 m, hauteur de la voûte 11,45 m (11 mètres au sanctuaire).  
Tour octogonale au centre de l'église, haute de 27 mètres, percée de huit baies cintrées romanes, surmontée d'un petit toit aigu. A l'intérieur, trois nefs à cinq travées.

### Compte-rendu du terrible hiver 1709 et petite leçon d'Histoire ... Paroisse d'Asquins

par Edith Gaucher S.G.Y. 661

*Ce récit fait suite à un acte de baptême daté du 4 janvier 1710 :* « L'an de notre seigneur mil sept cent et neuf, Louis quatorzième du nom régnant sur la France, sous le pontificat de Clément onzième, la guerre estant depuis plusieurs années déclarée entre tous les princes de l'Europe à l'occasion de la monarchie d'Espagne qu'ils voulaient partager entre eux au préjudice du testament de Charles second de la Maison d'Autriche dernier roy des dites Espagnes, mort sans enfant qui avait nommé pour successeur à la dite monarchie Philippe de France, second fils de Monseigneur le Dauphin, duc d'Anjou à présent y régnant sous le nom de Philippe cinquième à cause de marie Thérèse d'Autriche, Reine de France et sœur aînée du dit Charles second.

Après avoir fait un temps doux mêlé de pluyes et de brouillars pendant les mois de novembre et décembre de l'année mil sept cent et huit, le froid commença le jour des rois, sixième janvier 1709, si vigoureusement qu'en moins d'une heure la terre qui était pleine d'eau fut gelée et glacée à porter les charrettes par le moyen du vent de bise qui continua sans interruption pendant quinze jours. Ce froid fut si violent qu'il désola toute la nature, car outre plusieurs personnes qui en moururent, il périt quantité de bestiaux dans les escuries, plus de la moitié des animaux et des oiseaux à la campagne, des poissons dans les rivières et les étangs. Tous les noyers petits et grands, jeunes et vieux en séchèrent jusque dans la racine les trois quarts des poiriers, pommiers et quantité d'autres arbres dans les forests et les bois.

Toutes les vignes gelées et séchées jusque dans la racine et ce qui est de plus étrange tous les bleds furent gelés dans la terre et perdus ce qui causa une famine terrible pendant le reste de l'année 1709. Comme on avait jamais entendu ouy dire que les bleds eussent été gelé de la sorte, personne ne voulut le croire, on espérait tous les jours de les voir renaître à

la fin du mois d'avril, mais en vain, car ils furent tous perdus absolument ce qui causa une misère extrême dans tout le royaume qui jointe au fléau de la guerre fit mourir de faim une infinité de personnes des paroisses et des villages presque tous entiers qui ne mangeaient que de l'herbe et des racines des champs, quelque peu de pain fait avec de la racine de fougères. J'en ai mangé moi-même, il était de la couleur du pain ordinaire des païsans mais d'un mauvais goût. Le bled fut vendu jusqu'à 25 livres tournois, mesure de Vézelay pesant 80 [...] encore ne pouvait-on en trouver pour de l'argent. Les paroisses de Vézelay, Asquins Fontenay, St Père et Chamoux s'assemblèrent et allèrent en procession à St Lazare d'Avallon le 18 d'avril de la même année pour implorer la miséricorde de Dieu et appaiser sa colère, on chanta pour cela pendant tout le chemin en allant et en retournant les psaumes de la pénitence de David et les litanies des saints et de la très Ste Vierge, nous dûmes la messe à St Lazare qui fut chantée en musique par messieurs du chapitre. Après quoi, la procession partit comme elle était arrivée et personne ne s'arrêta dans Avalon pour y boire et manger car notre veu était fait ainsy, mais en passant à Pontaubert, après avoir adoré le St Sacrement dans l'église, les prêtres y quittèrent leurs ornements pour aller avec tout le peuple manger le peu de pain que chacun avait apporté dans sa poche, après quoi, on acheva la procession qui fut faite avec beaucoup de piété et de dévotion.

Tous en général et chacun en particulier s'efforçant de demander et d'obtenir miséricorde et il est vray de dire que Dieu nous l'accorda en donnant un temps favorable aux orges et avoines qu'on recueillit en abondance à la [moisson] et dont on se nourrit jusqu'à celle de 1710, qu'on recueillit du bled qu'on avait semé jacun iceux. »

BEZANE curé d'Asquins

### En octobre 1700, un incendie au château de Bazarnes

par Jacqueline Bourdillat S.G.Y. 1503

*Actes notariés : AD89 série 3 E* « Ce jourd'hui mardi du neuvième jour du mois d'octobre mil sept cent, par devant nous Edme Berot, ancien praticien en la justice de Bazarnes, est comparu le sieur Pierre Compagnot, fermier de ce lieu qui nous a dit que la nuit dernière la charpente couverture et grenier du château ont été brûlés et incendiés lequel feu et incendie ayant aussi brûlé les planchers d'entre le grenier et les chambres hautes et causé la perte d'une partie de ses meubles et effets qui étaient dans iceux comme ( ? ? ) et tout ce qui était généralement et comme ce ( ? ? ) des dites chambres hautes, par le mauvais été des greniers pour y mettre ses grains préparés pour les semailles, il y en avait environ deux cents bichets tant bled, orge que avoine qui ont aussi été consumés et comme le dit incendie a commencé aux greniers qui n'étaient point habités ni fréquentés

et qu'il ne peut procéder que d'une pièce de bois qu'il a commencé par la chute des charbons d'icelle qui était enclavé dans la dite cheminée.

Requiert que nous ayons à nous transporter avec le procureur fiscal pour y dresser procès verbal de l'état des choses et prendre la déclaration des personnes qui ont connaissance de l'état auquel elles étaient avant le dit incendie comme aussi de l'état de la dite cheminée et de la pièce de bois qui y était et encore de ceux qui ont la connaissance comme la chose est arrivée pour servir ainsi qu'il appartiendra, à quoi inclinant nous nous sommes transportés avec le dit Procureur fiscal et notre greffier au dit château de Bazarnes où là étant nous avons reconnu que toute la couverture et la charpente du dit château, même les planchers des chambres hautes sont entièrement brûlés et incendiés, que tous les

(suite page 93)

**Résurrection ? Usurpation ? Brouillage de pistes ?**

par André Fournérat S.G.Y. 1172

Il n'est pas rare, après le décès d'un enfant, de voir son prénom attribué à un nouveau-né. Le cas ci-dessous est quelque peu différent.

Germain DEMONT, drapier, puis laboureur au Chesneau, « *filz d'Estienne DEMONT et Georgette GYBELIN* » épouse le 17/11/1654 « *Reyne CANIVET fille de feu René CANIVET et d'Estiennette ROUSSIN* ».

Le même jour, Jacques, frère de Germain, épouse Simone, sœur de Reyne.

Un premier mystère entoure d'ailleurs ce mariage puisque, par la suite, et, en particulier au baptême de ses six enfants, tous nés à Treigny, Reyne sera devenue Jeanne. Ces six enfants sont :

Jean °27/10/1665 ; † 07/07/1664

Jeanne °18/02/1657 ; † 18/11/1682

x Sébastien BARBIER, 26/09/1679, Treigny

Marie °10/06/1659, dont nous reparlerons

Simone °16/04/1661 dont nous reparlerons également

Michel °30/06/1664 ; † 20/02/1713

x<sup>1</sup> Edmée Marie HERVIER, 19/02/1689, Treigny

x<sup>2</sup> Cécile LEDROIT, 19/01/1712, Treigny

Gilles °09/04/1667 ; † 15/08/1709

x Marie GENDRON, 27/11/1697, Treigny

Le 21/02/1689 Simone DEMONT épouse Edme HERVIER d'où :

François °13/03/1690 † 09/12/1691

Maurice °09/04/1691 † 04/11/1722

x Anne GILET, 01/02/1717, Treigny

Anne Marguerite °02/08/1693 ; † 18/10/1693

Catherine °21/01/1695

Jacques °12/10/1699

x Marie BOULMIER, 08/02/1735, Moutiers

Estienne

x<sup>1</sup> Marie JOJON, 16/06/1722, Moutiers

x<sup>2</sup> Marie FOUTRIER, 17/06/1755, Saint-Fargeau

Enfin le 10/01/1735 l'inhumation de « *Simonne DEMONS, veuve d'Edme HERVIER, décédée le jour d'hier âgée de 75 ans* » vient mettre un terme à une séquence banale. Mais...

Le 18/11/1682 « *Jeanne DEMONT, femme de Sébastien BARBIER* » est inhumée à Treigny.

Deux mois et demi plus tard, le 09/02/1683 Sébastien BARBIER épouse Edmée CHARNIN.

En novembre 1683, lors d'une confirmation, Marie DEMONT prend le nom de Simone.

Puis le 16/02/1684 est baptisée Marie BARBIER fille de Sébastien et Edmée CHARNIN. Sa marraine est « *Marie avant la confirmation dicte Simone DEMONT depuis lors* » et donc sa tante.

La question qui se pose est de savoir si l'épouse d'Edme HERVIER, mère des six enfants, est Simone, née en 1661, ou Marie, confirmée Simone, née en 1659. Le décès de Marie non trouvé, pas plus que celui d'une Simone, antérieur à 1683, laisse planer un doute.

(suite de la page 92)

meubles et effets qui étaient dans les dites chambres hautes ont été tout brûlés et incendiés, et le dit Compagnot ayant requis le dit Procureur fiscal de nommer des experts couvreur, charpentier et musoner (menuisier ?) pour voir l'état de la dite cheminée et les trous qui sont en icelle pour connaître s'il n'y avait pas dans les dits trous une pièce de bois en chêne et que c'est par ces endroits que l'incendie a commencé ce que le dit procureur fiscal a...? à la réquisition du dit Compagnot avons nommé d'office les personnes de Edme Alliot, François Picq et honorable Jean Pérard, marchand demeurant à Mailly, et les dit Picq (il était charpentier) et Alliot, de Cravant, lesquels ont été à l'instant mandés de notre ordonnance par notre greffier, et après qu'ils ont fait le serment de la manière ordinaire et promis d'exécuter la dite ordonnance en présence du dit procureur fiscal et de faire leur rapport de l'état de la dite cheminée s'il y a eu une pièce de bois enclavée dans icelle et si le feu a pu prendre par cet endroit pour servir ce qu'il appartiendra.

Et le dit jour à l'heure de (l'heure n'a pas été notée, il y a un blanc) par devant nous juge susdit sont comparus les dits Pérard, Alliot et Picq, experts, qui nous ont dit avoir fait la visite de la dite cheminée et

remarqué après en avoir fait une ( ... ) que le feu survenu au château ne peut être provenu que par la solive de l'enchevêtrement qui passait à jour dans la cheminée de la cuisine où le dit sieur Compagnot faisait sa demeure laquelle enchevêtrement était supportée par un pan de bois qui faisait séparation dans la chambre haute d'une ancienne chambre qui en composait la même chambre (ajout: à travers la chambre haute ?) reconnue par la pièce de bois qu'on aurait ôtée. N'ayant pu connaître les dits experts que le dit feu soit survenu que par la dite pièce de bois qui n'a pas été sortie ni tombée, qu'elle s'y était brûlée en place, qui est tout ce qu'ils ont dit et rapporté, et sont âgés, le dit Pérard de quarante-cinq ans ou environ, le dit Alliot de quarante-quatre ans ou environ, le dit Picq et le dit Lachau cinquante- quatre ou environ, n'être parent, alliés serviteurs ni domestiques des parties, lesquels Alliot et Picq ont déclaré ne savoir signer.

Signé: Pérard -Delachot.

**Note :** Le château de Bazarnes était situé à l'endroit où se trouve actuellement une exploitation agricole appartenant depuis plusieurs générations à la famille BÉGUIGNÉ (Bernard, puis son fils Maurice, puis le fils de ce dernier, Denis, actuellement en 2004).

### Trente-deux orthographes du nom patronymique dans une même famille

par Roger Loffroy S.G.Y. 13

L'ancêtre le plus ancien connu de la famille étudiée se nomme AUFROY, c'est le numéro 1024 de ma généalogie. Après un relevé complet de tous ses descendants sur la période 1601 à 1865, il apparaît des variantes du nom des plus fantaisistes ou comiques classées ainsi :

AUFROY – AUFFROY - OFFROY, mes N° 512, 256 et 128 puis la lettre L devance la première lettre du nom :

L'AUFROY- LAUFROY-LAUFFROY- LAUFROID

L'ÉFROY - LEFROY - LÉFROY

LEAUFROY - LEOFFROY

L'OFFROI - L'OFFROIT - L'OFFROI - L'OFFROY

- L'OFFROYE

LOFROI - LOFFROID - LOFFROIS - LOFFROIT  
(mon N°4 à sa naissance en 1839)

LOFFROITE

LOFROY - LOFFROY - LOFFROYE

LOUFFROY-LOUFROIS - LOUFROIT - LOUFROY

LOUPFROID (mon N° 64 à son décès à Merry en 1782) - LOUPFROY et enfin bizarrement JOFFROY à Villeneuve-les-Genêts en 1669.

Qui pourrait bien briser ce record de trente et une altérations, pour la plupart commises par les desservants des paroisses et les premiers officiers de l'état civil de la Puisaye ?

### Aller-Retour

par Robert Timon S.G.Y. 106

Lors du congrès FFG de Tours (mai 2007), nos amis de Franche-Comté nous ont transmis trois mariages, extraits de leurs fichiers, impliquant des icaunais, vous les trouverez ci-dessous. Le mariage d'Anne Joséphine ROBLLOT a attiré notre attention.

La famille ROBLLOT (ou ROBELOT) est installée depuis longtemps dans le Chablisien où l'on trouve trace de ses alliances dès la fin du XVIIe siècle. Aujourd'hui, le patronyme est encore porté à Poinchy. En 1829, Anne Joséphine épouse, à Poinchy, Pierre Joseph PEGUILLET, originaire d'Amancey dans le département du Doubs. Le couple est-il retourné dans le Doubs pour s'y fixer et y nouer des relations ? C'est probable, puisqu'en 1848, Anne, veuve, y convole en secondes noces avec Jean Claude MONNERET, lui aussi veuf.

On trouvera dans le tableau page 95 les liens entre divers ROBLLOT du Chablisien et notre expatriée.

#### Éléments transmis par le cercle de Franche-Comté au congrès de Tours 15/05/2007 :

Mariage à Amancey (25) le 22/11/1848 de MONNERET Jean Claude, de Deservillers (25), veuf de DEMONTROND Jeanne Justine, décédée le 8 avril 1840 à Deservillers, fils de MONNERET Jean Denis, propriétaire, et de BULLE Philiberte, avec ROBLLOT Josephine Anne, de **Poinchy** (Chablis, Yonne), née le 15 vendémiaire X, veuve de PEGUILLET Pierre Joseph, décédé le 31 octobre 1847 à Amancey, fille de ROBLLOT Joseph, vigneron et de PAUPER Julie. Témoins : MONNERET Jean Baptiste Aime 41 ans, frère, de Deservillers ; COLIN Séraphin, 43 ans, beau-frère, de Deservillers ; PEGUILLET Francois, 47 ans ; REDDET Jean Baptiste, 39 ans.

Mariage à Ornans (25) le 14/06/1704, d'ISAMBERT LE CLERC Jean Francois, d'**Auxerre**, mentionné le

24/5/1704, manouvrier, fils d'ISAMBERT LE CLERC Francois, cordonnier et de VIRENT (/VIRAN) Pernelle, avec MUSELIER Laurence, d'Ornans, premier mariage le 25/8/1700, mentionné le 23/5/1704. La mariée est veuve de Jacques Francois DARD, fille de MUSELIER. Les témoins sont Anatole CHAUVERESCHEN, Claude François BAUDILAIRE.

Le 25/8/1700 Laurence MUSELIER se présente par devant le sieur Antoine RAVILLE, lors Curé d'Ornans, avec Jacque François, fils de François DARD et de Clère GAUTERON. Présents : François BOUTEILLON, de Salins, demeurant à Ornans, de GONSANS, fils de Guillaume, sur la galerie de la maison curiale où ils déclarèrent hautement qu'ils se prenaient mutuellement à mari et femme. Laquelle déclaration la dite Laurence MUSELIER a fait aujourd'hui 23 mai 1704, ayant déclaré aussi avoir eu un enfant de son mariage avec le dit DARD, nommée Laurence Françoise que j'ai trouvé avoir été baptisée et enregistrée le 13 Avril 1701.

Mariage à Etrepigny (39) le 21 janvier 1899 de SEVELLE Maurice, de **Sens** (Yonne), né le 25/02/1874 à Sens, employé, âgé de 24 ans, fils de SEVELLE Eugène, 68 ans, domicilié à Sens et de DENIS Victorine, 58 ans, concierge à Sens, avec LAUCHARD Anne Marie Ernestine, d'Etrepigny, née le 24/02/1881 à Etrepigny, âgée de 17 ans, fille de LAUCHARD Jean Baptiste, 59 ans, ébéniste et de BUZENOT Françoise, 53 ans, sans profession. Témoins : Eugène SEVELLE, 34 ans, cuisinier à Sens, frère de l'époux ; Alfred PIERRE, 28 ans, propriétaire à La Bretenière, ami de l'époux ; Maria LAUCHARD, 22 ans, employée de commerce au Pré-Saint-Gervais (Seine), sœur de l'épouse ; Alexis LAUCHARD, 25 ans, ébéniste à Etrepigny, frère de l'épouse.

### Une journée au XX<sup>e</sup> congrès de généalogie ?

Du 22 au 24 mai 2009, le Cercle généalogique de la Brie nous invite au **XX<sup>e</sup> congrès de généalogie** à Marne-la-Vallée. Pour les personnes effrayées par un déplacement de trois jours, il nous a semblé possible d'affréter un car au départ de l'Yonne le matin du 23 mai 2009 et retour le soir.

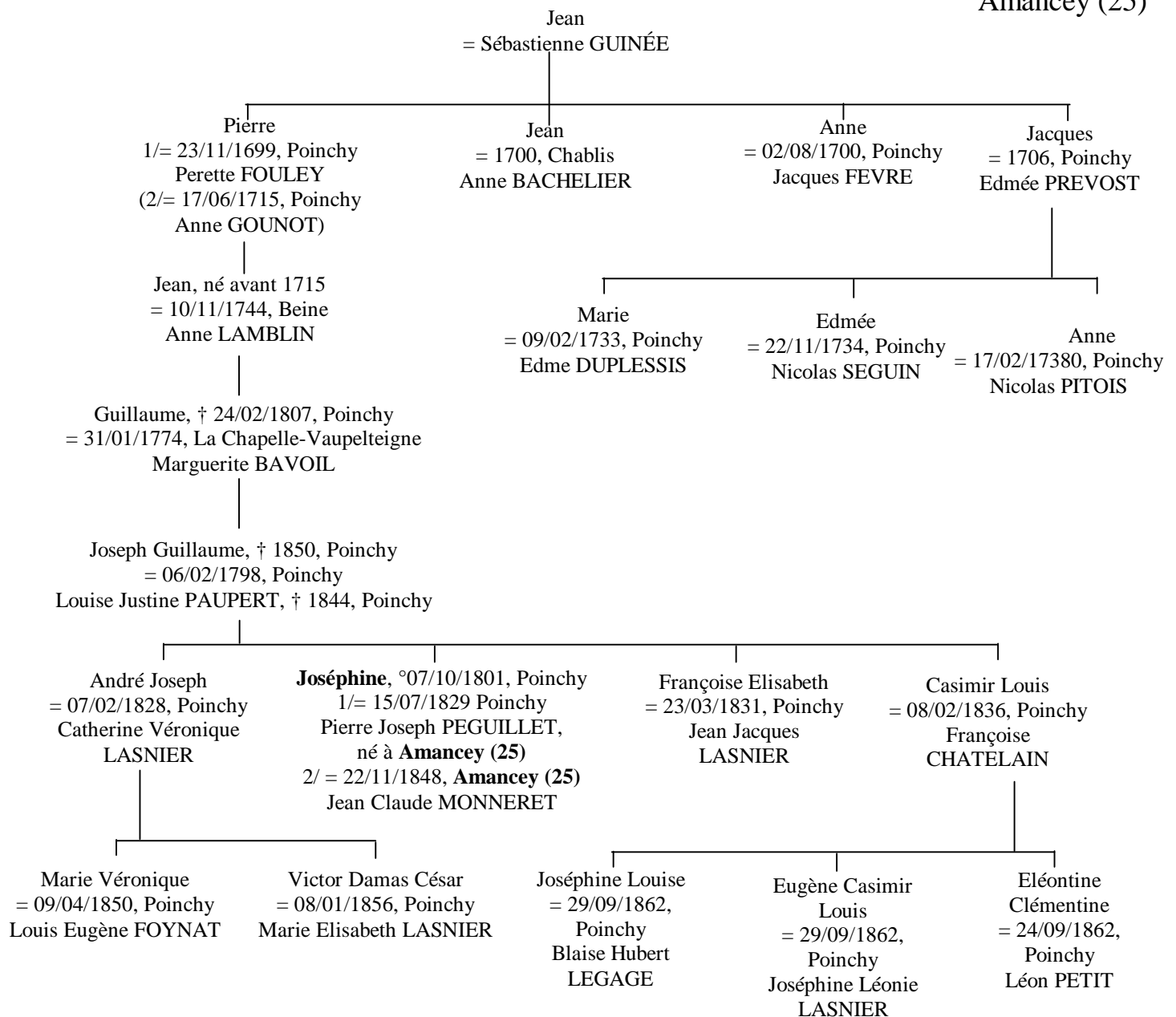
Avec 30 participants, pour le financement, on peut prévoir 45 € de transport, s'ajoutant aux 75 € d'entrée au congrès et éventuellement 26 € de repas, soit un total de 146 euros par inscrit (120 € sans l'option repas).

Les personnes qui seraient intéressées sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat au 27/4 place Corot à Auxerre ; si nous réunissons trente inscriptions avant fin janvier, nous poursuivrons l'étude de ce projet.

(suite de la page 94)

## ROBLOT

Poinchy (89)  
Amancey (25)





Encartés dans ce numéro, vous trouverez le reçu correspondant à la cotisation que vous nous avez adressée en 2008, votre carte pour 2009 (que nous vous adressons préventivement sans attendre votre bulletin de réinscription ; ce qui nous économise un courrier), la convocation à l'Assemblée générale. Vous trouverez aussi cette année une série de 16 nouvelles *fiches de l'Encyclopédie généalogique de l'Yonne*, concernant les familles : Beaujean (2)\*, De Courtives, Dufois, Fays, Fournierat 2, 3 et 4\*\*, Gérard, Guyot 1 et 2, Martin, Olivier, Vaudeau 1, 2, 3 et 4.

\* la fiche Beaujean(1) a été publiée en 2004

\*\* La fiche Fournierat(1) se trouve dans *Génée-89* n° 119

#### **Assemblée Générale du 14 mars 2009, à Auxerre :**

Attention, l'Assemblée générale du samedi 14 mars 2009 (voir la feuille de convocation encartée dans ce bulletin) se tiendra à la **Maison de quartier Sainte-Geneviève, place Degas, à Auxerre.**

## **Nouveautés**

#### **Sens-Est (banlieue rive droite) (89-40) :**

Table des mariages de Sens-Est. Un volume de 448 pages, regroupant 6 147 actes des paroisses rurales des cantons de Sens (Est) : Fontaine-la-Gaillarde, Maillot, Malay-le-Grand, Malay-le-Petit, Noé, Rosoy, Saint-Clément, Saint-Denis (et Granchette), Saligny, Soucy, Vaumort, Véron (et Passy). **50 €**

#### **Canton de Sens (89-29) : (état civil, série jaune)**

Classement par les hommes des 9 418 mariages et 170 divorces recensés dans les actes d'état civil de la ville de Sens de 1792 à 1907 ; deux volumes de 420 et 410 pages.....**45 euros chaque volume**

Classement par les femmes des 9 418 mariages et 170 divorces recensés dans les actes d'état civil de la ville de Sens de 1792 à 1907 (sans filiation ni mention des témoins) ; un volume, 220 pages .....**25 euros**

### **Cahier Généalogique XVI (patriciat Sénonais XII<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècle)**

par Etienne Meunier

32 archéo-généalogies concernant des familles notables du Nord du département de l'Yonne.

**21 x 29 cm - 206 pages - 25 euros – S.G.Y. 27/4 place Corot 89000 – AUXERRE**

#### **Excuses :**

Le numéro 119 de *Nos Ancêtres & Nous* est sorti des presses avec un mois de retard et le retard s'est naturellement répercuté sur sa diffusion (nous en avons rendu compte sur le site de la SGY). Il vous est donc parvenu début novembre ; ce dont nous nous excusons.

Nous sommes dans une phase de restructuration au niveau de l'U.G.B. et il n'est malheureusement pas exclu que le fait se renouvelle ; nous vous demandons donc d'être patient et d'attendre un peu pour nous alerter lorsque vous n'avez pas reçu votre revue.

Les adhérents qui ont un accès à Internet pourront aussi se connecter au site de l'UGB : <http://ugb.wifeo.com> sur lequel l'équipe dirigeante s'efforcera de tenir à jour les informations relatives à la publication.

# Rubriques :

◆ Éditorial .....	81
◆ Les Enfants de la Révolution .....	93
◆ Gendarmes originaires de l'Yonne au SHAT (Cl. Soulier).....	85-88
◆ Hiver 1709 à Asquins (E. Gaucher).....	92
◆ Incendie à Bazarnes (J. Bourdillat).....	92-93
◆ La famille Cornevin et Rétif de la Bretonne (E. Frantz).....	90-91
◆ Liens Yonne – Franche-Comté (R. Timon) .....	94-95
◆ Martin Tridon (2) (F. Botte) .....	82-84
◆ Nouveautés . .....	96

**En couverture :**